FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

MAGIC MOUSSE aérosol code : ZMOUS

Identification de la société/entreprise :

EUROCHIMIC - SOCHIPHARM
Z.I, rue Edouard Bouthier
89500 VILLENEUVE / YONNE

Téléphone : 03.86.87.63.63
Télécopie : 03.86.87.35.35

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
007-010-00-4	7632-00-0	231-555-9	NITRITE DE SODIUM	T N O	8 50 25	0 <= x % < 2.5
603-014-00-0	111-76-2	203-905-0	2-BUTOXYETHANOL	Xn	20/21/22 36/38	2.5 <= x % < 10

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
601-004-00-0	106-97-8	203-448-7	BUTANE ET ISOBUTANE	F+	12	2.5 <= x % < 10

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé: Extrêmement inflammable.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Autres données :

Récipient sous pression.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

Transporter le patient à l'air libre au repos

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas employer d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler.

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Prévenir de tout risque d'inflammation des vapeurs.

Port de gants, lunettes et eventuellement de masque autonome

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles; par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Utiliser des absorbants.

L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Agiter avant emploi.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux

Pulveriser par de brèves pressions, sans pulvérisation prolongée.

Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité compte tenu de l'inflammabilité.

Ne pas fumer

Eviter l'inhalation des vapeurs

Prévention des incendies :

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

LES VAPEURS PEUVENT ETRE NOCIVES EN CAS DE COMBUSTION

Eviter tout contact avec des surfaces chaudes ou avec des points d'ignition.

MAGIC MOUSSE aérosol code : ZMOUS

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
Eviter l'inhalation des vapeurs.
NE PAS FUMER
Conserver en emballage d origine. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Consignes de stockage et de manipulation applicables aux gaz sous pression

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Ne jamais ouvrir les emballages par pression.
Ne pas percer ou brûler même après usage.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Conserver hors de la portée des enfants.
Stocker entre 15°C et 25°C dans un endroit sec, bien ventilé.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99:

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
111-76-2	25	120	-	-	*	84
106-97-8	800	1900	-	-	-	-
Allemagne	Catégorie:	MAK-ppm:	MAK-mg/m3:	Notes:	Notes:	
111-76-2	II.1	20	98	C,*		
106-97-8	IV	1000	2400	-		
ACGIH(TLV)	TWA-ppm:	TWA-mg/m3:	STEL-ppm:	STEL-mg/m3:	Notes:	Notes:
111-76-2	(25)	(121)	-	-	*	-
106-97-8	800	1900	-	-	-	-

Valeurs limites d'exposition selon 2000/39/CE, 98/24/CE et Arrêté Français du 30/06/04:

CE	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:
111-76-2	20	98	50	246	Peau

Protection respiratoire :

Eviter toute inhalation du brouillard.

Protection des mains :

port de gants conseillé si contacts fréquents ou prolongés

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques
Se laver à l'eau savonneuse, puis bien rincer à l'eau claire 15 mn si contact.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité:	= 1
Caractère Acide-Base de la préparation:	Base forte.
Solubilité de la préparation dans l'eau:	Soluble.
Tension de vapeur à 50 °C. des composants volatils:	inférieure à 110kPa (1,10 bar).
Etat Physique:	Liquide Fluide.
Intervalle de Point Eclair:	Point d'éclair < 0°C. et Eb <= 35°C.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est:	12,10 .

Température d'auto-inflammation:	250 °C.
Température de décomposition:	250 °C.
Intervalle de température de fusion:	non concerné.
Température moyenne de distillation des solvants contenus:	100 °C.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Conditions à éviter :

Craint le gel.

Eviter l'accumulation de charges electrostatiques.

Tenir à l'écart des sources de chaleur et des sources d'ignition.

Matières à éviter :

OXYDANTS FORTS

Produits de décomposition dangereux :

DERIVES TOXIQUES TEL QUE LES OXYDES DE CARBONE

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Le 2-butoxyéthanol et son acétate sont absorbés directement à travers la peau et auront des effets nocifs sur le sang.

En cas d'exposition par inhalation :

Une inhalation très importante peut être la cause de nausées et d'irritation des muqueuses

En cas d'ingestion :

Risque d'étouffement par la mousse.

L'ingestion accidentelle peut entraîner des douleurs buccales et abdominales.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Des contacts fréquents ou prolongés peuvent provoquer des irritations.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Le contact avec les yeux peut provoquer des irritations avec risque de lésions, si une décontamination immédiate n'est pas effectuée.

Autres données :

BUTYL GLYCOL Voir fiche INRS N°761

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Effets nocifs divers :

Ne pas rejeter de produit dans le milieu naturel, dans les eaux résiduaires ou superficielles.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

AEROSOL NE PAS PERCER OU BRULER APRES USAGE

REMETTRE A UN RECUPERATEUR AGREE. SE REFERER AUX ARRETES PREFECTORAUX EN VIGUEUR.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

UN1950=AÉROSOLS

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.
	2	5F	-	2.1	-	LQ2	190-625

IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.
	2	-	-	SP277	F-D,S-U	63 190 191 277 913

IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note
	2	2.1	-	203	75 kg	203	-	-
	2	2.1	-	Y203	30 kg G	-	-	-

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Classement de la Préparation :

Extrêmement inflammable

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 12	Extrêmement inflammable.
S 16	Utiliser et conserver à l'écart de toute flamme ou source d'ignition et d'étincelles, source de chaleur ou appareil électrique en fonctionnement - Ne pas fumer.
S 2	Conserver hors de portée des enfants.
	Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
	Ne pas percer ou brûler même après usage.
	Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
S 23	Ne pas respirer les vapeurs
S 24	Eviter le contact avec la peau.
S 46	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S 51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
	Procéder par brèves pressions sans pulvérisations prolongées.
	Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées, (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Gaz inflammables liquéfiés (Installation de remplissage ou de distribution de) : N°1414 => Régime A et Rayon d'affichage de 1 km.

Liquide extrêmement inflammable (Stockage en réservoirs manufacturés de) : N°1432 - en (Quantité > 50 t) Régime A, S et Rayon d'affichage de 4 km.

Liquide inflammable (Stockage en réservoirs manufacturés de) : N°1432 - en (Quantité > 100 m3) Régime A et Rayon d'affichage de 2 km.

en (Quantité > 10 m3) mais (Quantité <= 100 m3) Régime D.

Liquide inflammables (Fabrication industrielle de, dont traitement du pétrole et ses dérivés, désulfuration) : N°1431 => Régime A et Rayon d'affichage de 3 km.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N° 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

R 12	Extrêmement inflammable.
R 20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R 25	Toxique en cas d'ingestion.
R 36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R 50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.